

DEPARTEMENT DU LOT  
COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 21 février 2023**

---

<b>Membres en exercice : 15</b>	Date de la convocation : 15/02/2023 <i>L'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stéphanie ROUSSIES, le 21 février 2023, dans la salle du conseil municipal de la commune.</i>
<b>Présents : 13</b>	
<b>Représentés : 2</b>	<b>Présents :</b> Stéphanie ROUSSIES, Alain BOURDET, Emilie LEFEBVRE, Géraldine ARNOULD, Stéphane DEVEZ, Florian LAFLORENCIE, Didier GAYA, Jean-François GUERRAND, Francis JAMMES, Ginette GINESTE, Sandie CASSAN, Nathalie BRUNET, Joëlle SABATIE
<b>Votants : 15</b>	<b>Représentés :</b> Michel ARNAUDET par Stéphanie ROUSSIES, Amélie VERGNE par Francis JAMMES
	<b>Excusés :</b>
	<b>Absents :</b>

**Secrétaire de séance :** Florian LAFLORENCIE

Fait et délibéré le 21 février 2023  
Pour copie certifiée conforme.

Publié en mairie le : 06 mars 2023

**Objet : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA REGION ET LA COMMUNE**

Mme Emilie LEFEBVRE fait un rappel historique sur les transports scolaires : lorsque le Département assumait cette compétence, un accompagnateur était présent dans chaque bus pour les enfants de maternelle ; depuis 2016 la Région a repris la compétence et les accompagnateurs ont été retirés, sauf si les communes souhaitaient les prendre à leur charge. C'est ce que notre commune avait décidé pour des raisons de sécurité. Cette année la Région réintroduit obligatoirement des accompagnateurs dans les bus de plus de 9 places et à partir de quatre enfants de maternelle (-6 ans) présents ; ces accompagnateurs devront être formés.

La Région s'engage à financer le service à hauteur de 50 % plafonné à 1000 € par an ; une convention contraignante devra être signée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Mme la Maire à signer une convention de partenariat relative à l'organisation de l'accompagnement du transport scolaire entre la Région Occitanie et la Commune de St Laurent les Tours.

*Délibération signée électroniquement par Mme la Maire, Stéphanie ROUSSIES.*